

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 mars 2024

OBJET : DELIBERATION N°10 - Désignation des représentants de la commune aux conseils d'école

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

N°10

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

Direction : Education

Objet : Désignation des représentants de la commune aux conseils d'école

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.3- Désignation de représentants

Mes chers collègues,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 dernier alinéa et L.2121-33,

VU Le Code de l'Education et notamment son article D.411-1 qui indique la composition des conseils d'école du cycle primaire

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport,

Considérant que jusqu'à la reprise de compétence enfance, les deux voix destinées aux collectivités territoriales étaient réparties au sein des conseils d'école entre la commune et l'intercommunalité du SIVOM Val de Banquièrè,

Considérant que l'ensemble des compétences sont maintenant pleinement exercées par la commune,

Considérant que la commune doit prendre part au vote une fois par trimestre scolaire dans les 5 groupes scolaires existants sur son territoire,

Considérant qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour représenter le Maire et un conseiller municipal supplémentaire pour exprimer les voix dont dispose la commune au sein de ces instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, Première adjointe déléguée à l'éducation pour représenter monsieur le Maire ainsi que madame Sabrina Missud, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, en supplément.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2